

DEPARTEMENT des HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE GAP
CANTON de ST FIRMIN

Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Publié le
ID : 005-210500625-20230407-17_2023-BF

Membres en exercice : 10 Membres Présents : 7 Membres représentés : 2 Absents : 1
VOTE : POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

SEANCE du 7 Avril 2023

DELIBERATION N° 17 / 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 7 avril à 20 H, le conseil municipal de la Commune du GLAIZIL régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, suite à la convocation en date du 30 mars 2023 sous la présidence de Monsieur COLLIN François, Maire.

PRESENTS : COLLIN François, EYRAUD Jean-Christophe, GAUTHIER Guy, HORLAVILLE Damien, JOURDAN Bernard, MOREL Philippe, SAUVA Christian

ABSENTS : ARMAND Nathalie (pouvoir à Philippe MOREL), GAUTHIER Jean-Pierre (absent), REY Delphine (pouvoir à Christian SAUVA)

SECRETAIRE : Christian SAUVA

Objet : *Affectation du résultat de l'exercice 2022 – Commune*

Le conseil municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Résultat reporté de la section Investissement de l'année antérieure : - 5347,31 €
Pour Rappel : Résultat reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 472 676,33 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : - 75 624,18 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 42 138,98 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0,00€
En recettes pour un montant de : 0,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 80 971,49 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 80 971,49 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 433 843,82€

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Maire,
COLLIN François

